



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Monuments historiques

Question écrite n° 44781

Texte de la question

M. Joel Sarlot attire l'attention de M. le ministre de la culture sur l'amputation des credits consacres a la preservation du patrimoine, dans le cadre du budget pour 1997. En contradiction avec les engagements de la loi programme du 31 decembre 1993, ce budget va contraindre les proprietaires de monuments a vocation culturelle et touristique, soit a l'abandon pur et simple, soit au transfert de leurs biens a la collectivite, soit a leur cession a des interets multinationaux. M. Rigaud, auteur d'un rapport commande par le ministre, recommandait un effort dans ce sens. Aussi, il lui demande de bien vouloir respecter la loi programme de decembre 1993 votee par notre majorite et de lui faire part de la suite reservee a cette demande.

Texte de la réponse

Les perspectives budgetaires pour 1997 telles qu'elles resultent du projet de loi de finances, avec l'etalement sur une annee supplementaire de l'execution de la loi de programme sur le patrimoine, s'inscrivent dans la politique generale de reduction des deficits rendue necessaire par la situation actuelle des finances publiques. Afin de reduire l'impact de ces dispositions budgetaires sur le volume des travaux de restauration, le ministere de la culture met en oeuvre une serie de mesures visant a accroitre l'efficacite de la depense publique dans ce secteur d'activite. Ces mesures ont pour premier objectif de mobiliser des autorisations de programme ouvertes depuis plusieurs annees et qui, par suite de retards pris par le lancement effectif des operations correspondantes, n'ont pu etre engagees a ce jour. Elles visent d'autre part a accelerer l'engagement des credits ouverts en 1996 et de ceux qui le seront en 1997. Les effets de la baisse des dotations budgetaires sur les entreprises de restauration et sur l'emploi dans ce secteur d'activites devraient etre sensiblement compenses grace a cette action resolue de dynamisation de la gestion des credits.

Données clés

Auteur : [M. Sarlot Joël](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44781

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 1996, page 5720

Réponse publiée le : 2 décembre 1996, page 6288